

Accueil>Créances pécuniaires>Frais de justice applicables à la procédure européenne d'injonction de payer Frais de justice applicables à la procédure européenne d'injonction de payer

Pays-Bas

Introduction

Quels sont les frais applicables?

Combien devrai-je payer?

Que se passe-t-il si je ne paie pas les frais de justice à temps?

Comment puis-je payer les frais de justice?

Que dois-je faire après avoir payé?

Introduction

La procédure européenne d'injonction de payer [règlement (CE) n°1896/2006, entré en vigueur le 12 décembre 2008, instituant une procédure européenne d'injonction de payer] permet d'exiger le recouvrement de créances incontestées dans des litiges transfrontières en matière civile et commerciale via une procédure uniforme utilisant des formulaires. La procédure n'impose pas aux parties de se présenter devant la cour. Le règlement s'applique à tous les États membres de l'Union européenne, à l'exception du Danemark.

Pour les affaires d'injonction de payer européennes, le Conseil de la justice a désigné le Tribunal de La Haye en tant que seule juridiction compétente. En cas d'opposition à l'injonction de payer européenne, la procédure peut être poursuivie conformément aux règles de la juridiction compétente.

Pour introduire une demande d'injonction de payer européenne, il convient de remplir le formulaire de demande A. Ce formulaire est disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le [site web](#) de la Commission européenne.

Le formulaire

Les demandes ne peuvent être introduites qu'en néerlandais auprès du Tribunal de La Haye.

Les demandes dans le cadre de la procédure européenne d'injonction de payer peuvent être introduites à l'adresse suivante:

Rechtbank Den Haag

Sector civiel recht

Algemene Zaken

Postbus 20302

2500 EH Den Haag

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le bureau du greffe «Affaires générales» (*Algemene Zaken*) du Tribunal de la Haye. Numéro de téléphone du greffe «Affaires générales» du Tribunal: +31 (0)70-381 22 64.

Quels sont les frais applicables?

Les frais dépendent du montant de la créance. Voir également ci-dessous le point: Combien devrai-je payer?

Combien devrai-je payer?

Veuillez trouver ci-dessous un aperçu des [frais applicables pour 2019](#).

Nature ou montant de la créance ou de la demande	Droit de greffe pour les personnes morales	Droit de greffe pour les personnes physiques	Droit de greffe pour les personnes insolubles
Droit de greffe au tribunal pour les affaires portées devant le juge de canton.			
Affaires relatives à une créance, ou à une demande: D'un montant indéterminé ou D'un montant inférieur ou égal à 500 €	121 €	81 €	81 €
Affaires relatives à une créance, ou à une demande, d'un montant supérieur à 500 € et inférieur ou égal à 12 500 €	486 €	231 €	81 €
Affaires relatives à une créance, ou à une demande, d'un montant supérieur à 12 500 €	972 €	486 €	81 €
Droit de greffe au tribunal pour les affaires autres que celles portées devant le juge de canton			
Affaires relatives à une créance, ou à une demande: - D'un montant indéterminé	639 €	297 €	81 €
Affaires relatives à une créance, ou à une demande, d'un montant inférieur ou égal à 100 000 €	1992 €	914 €	81 €
Affaires relatives à une créance, ou à une demande, d'un montant supérieur à 100 000 €	4030 €	1599 €	81 €

Pour de plus amples informations, voir le site [Rechtspraak.nl](#) et le site du [Conseil de l'aide juridictionnelle](#) (*Raad voor Rechtsbijstand*).

Que se passe-t-il si je ne paie pas les frais de justice à temps?

Lorsque les frais de justice ne sont pas payés à temps, le traitement de la demande peut être arrêté. Le dossier correspondant est alors radié.

Comment puis-je payer les frais de justice?

Le demandeur reçoit une invitation à payer les frais de justice. Le paiement peut être effectué par virement bancaire.

Que dois-je faire après avoir payé?

Après le paiement des frais de justice, veuillez attendre un avis plus détaillé du Tribunal de La Haye.

Le règlement instituant une procédure européenne d'injonction de payer dispose que la juridiction délivre l'injonction de payer européenne dans les meilleurs délais et en principe dans un délai de trente jours à compter de l'introduction de la demande.

Liens connexes

[Frais applicables pour 2019](#)

[Rechtspraak.nl](#)

[Conseil de l'aide juridictionnelle](#)

[Règlement \(CE\) n° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer](#)

Dernière mise à jour: 24/02/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.